

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Rossiaud, Guy Mettan, Jean-Charles Rielle, Pierre Eckert, Nicole Valiquer Grecuccio, Christo Ivanov, Yves de Matteis, Sylvain Thévoz, Salima Moyard, Olivier Baud, Nicolas Clémence, Boris Calame, Xhevrie Osmani, Christina Meissner, Dilara Bayrak, Claude Bocquet, Alessandra Oriolo, Léna Strasser, Jocelyne Haller, Diego Esteban

Date de dépôt : 20 janvier 2020

Proposition de résolution

Un visa humanitaire pour Julian Assange

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que d’après l’article 19 de la Déclaration universelle des droits de l’homme, tout individu a droit à la liberté d’opinion et d’expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées par quelque moyen que ce soit sans considération de frontières ;
- que selon l’article 1 de la Déclaration de l’ONU de 1998 sur les défenseurs des droits humains, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d’autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales au niveau national et international ;
- la reconnaissance par la Suisse de son devoir de consolider l’Etat de droit et d’assurer la protection de ceux qui documentent la violation des droits humains et des droits fondamentaux, même lorsqu’ils mènent leur action hors de son territoire (Lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits humains de 2013) ;
- que la protection de ces personnes revêt une importance capitale pour la Suisse ;

- que d’après ces lignes directrices « la Suisse plaide publiquement en faveur d’une meilleure protection des défenseurs des droits de l’homme et entreprend des démarches auprès des Etats dans lesquels ces derniers sont menacés et entravés dans leur travail par les autorités » ;
- que la protection et la promotion des droits humains ainsi que le renforcement de l’Etat de droit font partie des objectifs de politique extérieure de la Suisse, ancrés dans la Constitution fédérale ;
- que les « crimes » reprochés à Julian Assange sont ceux d’avoir fondé et dirigé WikiLeaks, une ONG, qui a permis de divulguer au monde des informations notamment sur les crimes de l’armée américaine en Irak et en Afghanistan, le massacre de civils, ainsi que les tortures à Guantanamo ;
- que les attaques contre Julian Assange sont des attaques contre les droits démocratiques en tant qu’elles visent à rendre le journalisme d’investigation illégal et à empêcher que les crimes des gouvernements ne soient exposés ;
- que les autorités suédoises, qui ont pendant plus de 9 ans enquêté de « manière préliminaire » sur des accusations « d’inconduite sexuelle » (rapports consentis, mais non protégés), voire de viol, contre Julian Assange ont, après avoir clôturé par deux fois les enquêtes à son encontre, classé une troisième fois et de manière définitive le 19 novembre 2019 toutes les enquêtes contre Julian Assange¹ ;
- qu’à ce jour, Julian Assange n’est plus sous la menace du mandat d’arrêt européen lancé par Stockholm, mais qu’il reste néanmoins détenu en confinement à la prison de haute sécurité de Belmarsh au Royaume-Uni à titre « préventif »² ;
- qu’il n’existe, selon le rapporteur spécial de l’ONU sur la torture, Nils Melzer, aucune base légale qui puisse justifier une telle détention en confinement 23 heures par jour, qui relève de surcroît de la détention arbitraire³, et qu’il est « *très difficile à comprendre que cela soit possible dans des Etats démocratiques comme la Suède, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l’Equateur, où vous ne pouvez compter sur aucune autorité pour protéger vos droits.* » ;

¹ <https://medium.com/@njmelzer/state-responsibility-for-the-torture-of-julian-assange-40935ea5d7c3?>

² <https://twitter.com/nilmelzer/status/1193841574586781698?lang=en>

³ <https://medium.com/@njmelzer/state-responsibility-for-the-torture-of-julian-assange-40935ea5d7c3>

- que la torture de Julian Assange a également été établie, lors de cette détention à la fois par les Nations Unies et par des experts médicaux⁴ ;
- que, selon ce même rapporteur spécial de l'ONU, la détention, ordonnée en 15 minutes, sans permettre aux avocats de Julian Assange d'être entendus, viole des droits fondamentaux à un procès équitable⁵ ;
- que les preuves rassemblées par les experts des Nations-Unies les ont amenés à la conclusion suivante : *« Nous avons, de manière incontestable, prouvé l'existence de conflits d'intérêt et de biais manifestes de la part des autorités judiciaires, y compris des insultes et des abus en salle d'audience. De surcroît, il est continuellement fait interdiction à Julian Assange d'accéder aux documents juridiques de l'affaire et l'implication de ses avocats continue à être systématiquement refusée, voire niée, au point que, à deux reprises, Julian Assange n'a pas été autorisé à préparer sa propre défense. Où est donc l'Etat de droit ? »*⁶ ;
- que devant les violations répétées des droits fondamentaux qui constituent la base des sociétés démocratiques – l'interdiction de la torture, le droit à un procès équitable, l'interdiction de la détention arbitraire, le droit à se faire assister d'un avocat, l'accès aux soins médicaux, etc. – des chefs d'Etat, des ministres, des ONG, des médecins, des juristes et des journalistes, ont lancé des appels répétés pour alerter l'opinion publique sur le cas de Julian Assange⁷ ;
- que la diversité de ces appels, au-delà des affinités politiques de chacun des intervenants, démontre que le seul véritable enjeu aujourd'hui est la protection des droits fondamentaux de chaque citoyen à bénéficier d'une justice non instrumentalisée, d'un procès équitable et d'un traitement carcéral digne, en rappelant l'interdiction de l'usage de la torture dans les

⁴ <https://medium.com/@njmelzer/state-responsibility-for-the-torture-of-julian-assange-40935ea5d7c3> ; <https://medium.com/@doctors4assange/open-letter-to-the-australian-government-e19a42597e45>

⁵ <https://medium.com/@njmelzer/state-responsibility-for-the-torture-of-julian-assange-40935ea5d7c3> ; <https://www.rts.ch/info/monde/10974723-l-attitude-des-etats-unis-dans-le-cas-assange-rappelle-un-regime-dictatorial-.html>

⁶ Discours de Nils Melzer, rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, devant le Bundestag à Berlin, le 27 novembre 2019 rapporté en Français sous : <https://www.legrandsoir.info/la-responsabilite-de-l-etat-pour-la-torture-de-julian-assange-medium.html> ; ces mêmes propos sont confirmés par Craig Murray, ancien ambassadeur du Royaume-Uni : <https://www.craigmurray.org.uk/archives/2019/10/assange-in-court/>

⁷ Pour tout information complémentaire, voir : <http://www.adetra.org>

Etats de droit et un droit d'accès aux soins médicaux nécessaires et urgents en milieu carcéral ;

- qu'il apparaît, au vu des dernières déclarations d'un ex-lieutenant-colonel de l'US Air Force / ex-agent de la NSA (service des renseignements américains) / ancien analyste du Pentagone que « *Julian Assange est actuellement sous étroite surveillance à l'hôpital de la prison parce qu'il a souffert d'«épisodes psychotiques transitoires graves»*. *Mes sources indiquent que ces épisodes se sont produits après deux séances d'interrogatoire coercitif (nous soulignons) par des fonctionnaires britanniques et américains. Les sources ont déclaré que les interrogateurs ont utilisé des psychotropes au cours des séances* »⁸, soit le « *gaz incapacitant BZ* », interdit au niveau international par la Convention pour l'interdiction des armes chimiques⁹ ;
- que ces révélations sont en ligne avec les constats des médecins ayant examiné Julian Assange, qui ont confirmé une dégradation de ses capacités neurocognitives¹⁰ ;
- que malgré les problèmes de santé avérés de Julian Assange depuis 2015, le Royaume-Uni a toujours refusé que Julian Assange puisse avoir accès aux tests de diagnostic et aux traitements en milieu hospitalier, même en cas d'urgence médicale et que, le 1^{er} novembre 2019, Nils Melzer a réitéré son inquiétude face à la détérioration continue de la santé de Julian Assange depuis son arrestation et sa détention en avril 2019, affirmant que sa vie était désormais en danger, inquiétude relayée, le 22 novembre 2019, par 65 médecins du monde entier qui ont déclaré que M. Assange a besoin d'urgence d'une évaluation médicale de son état de santé physique et psychologique et que le traitement médical indiqué doit être administré dans un hôpital universitaire (soins tertiaires) bien équipé et doté d'un personnel qualifié, craignant réellement, sur la base des preuves actuellement disponibles, que M. Assange ne meure en prison¹¹ ;

⁸ <https://www.lewrockwell.com/2019/05/karen-kwiatkowski/pray-and-weep/>

⁹ <https://www.lewrockwell.com/2019/05/karen-kwiatkowski/pray-and-weep/> ;
<https://www.zeit-fragen.ch/fr/archives/2019/n-14-24-juin-2019/avec-son-procede-de-traitement-contre-julian-assange-lamerique-creuse-sa-propre-tombe.html> ;
https://www.voltairenet.org/IMG/pdf/HD_14_2019.pdf ;
<https://info.arte.tv/fr/quest-ce-quune-arme-chimique>

¹⁰ <https://www.wsws.org/fr/articles/2019/11/28/jamd-n28.html>

¹¹ <https://medium.com/@doctors4assange/open-letter-to-the-australian-government-e19a42597e45> ; <https://www.craigmurray.org.uk/archives/2019/10/assange-in-court/>

- qu’au vu de ce qui précède, il ne peut être contesté que la santé physique et psychique de Julian Assange est atteinte et que le Royaume-Uni n’est plus en mesure de garantir – dans le cas d’espèce – la sécurité personnelle et l’intégrité sanitaire de Julian Assange ; ceci a été confirmé par le rapporteur spécial de l’ONU sur la torture, Nils Melzer, qui affirme que le Royaume-Uni ne respecte pas l’Etat de droit dans le cas de Julian Assange¹² ;
- que dans sa réponse du 11 juin 2019¹³ à la question du conseiller national Carlo Sommaruga du 5 juin 2019, le Conseil fédéral indiquait que « **toute personne dont la vie ou l’intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée, a la possibilité de déposer une demande de visa humanitaire auprès d’une représentation suisse à l’étranger** », et que la délivrance d’un **permis humanitaire** suppose à la fois que le demandeur le fasse depuis la Suisse et qu’une autorité cantonale se soit préalablement déclarée disposée à octroyer une autorisation de séjour à ce titre¹⁴ ;
- au vu de l’attachement de la République et canton de Genève aux droits fondamentaux, à la tradition humanitaire de Genève et à l’intérêt de Genève et de la Suisse de promouvoir l’image de Genève, siège européen de l’Organisation des Nations Unies, comme capitale mondiale des droits humains et de l’humanitaire,

invite le Conseil d’Etat

à demander au Conseil fédéral qu’il délivre en toute urgence un visa humanitaire pour Julian Assange.

¹² <https://www.rts.ch/info/monde/10974723-l-attitude-des-etats-unis-dans-le-cas-assange-rappelle-un-regime-dictatorial-.html>

¹³ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=46260>

¹⁴ A noter le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté une motion, déposée le 5 février 2019 par M. **Eric Bertinat**, ex-président du Conseil municipal de la Ville de Genève, et demandant un permis humanitaire pour Julian Assange : <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/233-176e/>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis 2010, le gouvernement américain poursuit le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, pour le motif que le site web d'information WikiLeaks aurait rendu publiques un certain nombre d'informations, qui se sont avérées être d'utilité publique ; certains documents constituant des pièces à charge pour dénoncer des crimes de guerre commis par les Etats-Unis en Irak et en Afghanistan. Le gouvernement des Etats-Unis est en outre soupçonné d'avoir organisé une importante campagne de calomnies visant à détruire la crédibilité de Julian Assange et à anéantir la confiance du public en WikiLeaks.

Le cas de Julian Assange a préoccupé de nombreux observateurs – journalistes, médecins, politiciens, artistes et juristes – au-delà de leurs opinions politiques ou idéologiques, dès le début des poursuites judiciaires et des procédures d'extradition. Aujourd'hui, c'est également sa santé, très amoindrie, qui nous fait demander un visa humanitaire pour la Suisse, afin de lui permettre d'effectuer un contrôle global de sa santé aux Hôpitaux universitaires de Genève. Il en va aussi bien de la tradition humanitaire de Genève, que de celle de la Suisse.

De la procédure suédoise

Dès 2010, l'Etat suédois a joué un rôle central dans la poursuite et l'incarcération de Julian Assange après l'avoir mis en examen suite à une plainte pour viol, puis pour « *inconduite sexuelle* » (soit : rapports sexuels consentis, mais non protégés), ce qu'il a toujours nié avoir commis.

Craignant, une fois en Suède, d'être extradé vers les Etats-Unis pour des raisons politiques, Julian Assange s'est senti contraint de demander l'asile politique à l'ambassade de l'Equateur à Londres. C'est dans cette ambassade qu'il passera 7 années, dans des conditions de confinement.

Le 11 avril 2019, le nouveau président de l'Equateur, Lenin Moreno, a mis fin à l'asile politique de Julian Assange et l'a déchu de la nationalité équatorienne, que lui avait octroyée le gouvernement précédent. Julian Assange est alors arrêté dans l'enceinte de l'ambassade de l'Equateur par la

police britannique. Cette sanction politique a été dénoncée par de nombreux observateurs des droits humains¹⁵.

Le 19 novembre 2019, après presque 10 ans de poursuites, les procureurs suédois ont néanmoins annoncé qu'ils abandonnaient leur « *enquête préliminaire* » sur des allégations d'« *inconduite sexuelle* » contre Julian Assange.

L'échec de cette enquête, qui a été abandonnée trois fois au cours d'une décennie et n'a jamais dépassé le stade « *préliminaire* », a été interprété par de nombreux défenseurs des droits humains, comme le fait que Julian Assange a été victime d'un acharnement judiciaire – voire politique – international particulièrement exceptionnel.

De la demande d'extradition des Etats-Unis

Le 6 mars 2018, puis le 23 mai 2019, le ministère de la Justice des Etats-Unis a émis des actes d'accusation¹⁶ contre Julian Assange et présenté une demande d'extradition au Royaume-Uni.

Les Etats-Unis ont dressé 17 chefs d'inculpation contre Julian Assange, passibles de 170 ans de prison, voire de la peine de mort (possible pour les crimes d'espionnage).

Cette inculpation « *pose une menace directe à la liberté de la presse et au journalisme d'investigation* », a renchéri Reporters Sans Frontières¹⁷, tandis que l'organisation Freedom of the Press évoquait « *un grand danger pour les journalistes* ». Edwy Plenel, cofondateur de Mediapart, ajoute : « *Ce que la puissance américaine et ses alliés étatiques veulent lui faire payer, c'est*

¹⁵ Pour information, le changement de politique de l'Equateur a immédiatement été suivi par la signature d'un accord de coopération militaire avec les Etats-Unis ainsi qu'un accord de 4,2 milliards de dollars avec le FMI, et des prêts de plus de 6 milliards de dollars avec la Banque interaméricaine de développement entre autres. <https://www.reuters.com/article/us-ecuador-imf/ecuador-inks-4-2-billion-financing-deal-with-imf-moreno-idUSKCN1QA05Z> ; https://www.blick.ch/news/ausland/schweizer-uno-sonderbeauftragter-ueber-prozess-gegen-julian-assange-das-erinnert-an-ein-diktatorisches-regime-id15683116.html?utm_medium=social&utm_campaign=share-button&utm_source=twitter

¹⁶ https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/05/24/la-justice-americaine-poursuit-assange-en-vertu-des-lois-sur-l-espionnage_5466255_4408996.html

¹⁷ <https://rsf.org/en/news/two-months-assanges-extradition-hearing-rsf-calls-his-release-humanitarian-grounds-and-us-espionage>

d'avoir ouvert la voie à une nouvelle utopie démocratique dont l'arme pacifique est le droit de savoir. »¹⁸

Selon la déclaration de l'Union américaine pour les libertés civiles : *« Toutes les poursuites par les Etats-Unis contre M. Assange, pour les opérations de publication d'informations véridiques, feront jurisprudence et seront inconstitutionnelles ; elles ouvriront la voie à des poursuites pénales contre d'autres organes de presse. »¹⁹*

Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, déclarait le 30 novembre 2019 : *« Les raisons pour lesquelles les Etats-Unis veulent le faire extraditer sont un cas classique d'infraction politique. Or, le droit britannique interdit l'extradition pour les infractions politiques. »²⁰*

Des droits de Julian Assange à une procédure régulière

De nombreuses organisations de défense des droits humains ont lancé des appels pour exprimer leur indignation face aux abus de pouvoir commis depuis près de 10 ans par les Etats-Unis et leurs alliés à l'encontre de M. Julian Assange.

Ce même 30 novembre 2019, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture Nils Melzer, déclarait : *« Ce que nous voyons ici, c'est une personne dont les droits à une procédure régulière ont été violés pendant 10 ans sévèrement et systématiquement, à toutes les étapes de la procédure et dans toutes les juridictions. C'est très difficile à comprendre que cela soit possible dans des Etats démocratiques comme la Suède, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Equateur, où vous ne pouvez compter sur aucune autorité pour protéger vos droits. » « L'ensemble de cette détention n'a aucune base légale. »²¹*

Les preuves rassemblées par les experts des Nations-Unies les ont amenés à la conclusion suivante : *« Nous avons, de manière incontestable, prouvé l'existence de conflits d'intérêt et de biais manifestes de la part des autorités judiciaires, y compris des insultes et des abus en salle d'audience. De surcroît, il est continuellement fait interdiction à Julian Assange d'accéder aux documents juridiques de l'affaire et l'implication de ses avocats continue*

¹⁸ <https://www.mediapart.fr/journal/france/150419/quand-ils-sont-venus-chercher-assange?onglet=full>

¹⁹ <https://www.aclu.org/press-releases/aclu-comment-julian-assange-arrest>

²⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=V8RU5MJb1m8>

²¹ <https://www.youtube.com/watch?v=V8RU5MJb1m8>

à être systématiquement refusée, voire niée, au point que, à deux reprises, Julian Assange n'a pas été autorisé à préparer sa propre défense. Où est donc l'Etat de droit ? »²²

Les avocats de Julian Assange ont également apporté des documents de preuve tendant à démontrer que l'ambassade équatorienne a, depuis 2017, autorisé une société de sécurité espagnole, *Undercover Global*, à espionner Julian Assange au profit de la CIA et du gouvernement des Etats-Unis, y compris lors de ses entretiens confidentiels avec ses médecins et ses avocats, en violation des règles fondamentales de l'Etat de droit. La justice espagnole a ouvert une enquête²³. Julian Assange n'a pas reçu l'autorisation du gouvernement britannique de se rendre en Espagne pour assister à l'audition.

De la détention arbitraire de M. Assange

Le 4 décembre 2015, le Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU (UNWGAD) a adopté l'avis n° 54/2015, dans lequel il a estimé que M. Julian Assange était détenu arbitrairement par les gouvernements suédois et britannique. Dans cet avis, le Groupe de travail a reconnu que M. Assange avait droit à sa liberté de circulation et à une indemnisation²⁴.

Le 21 décembre 2018, les experts des droits humains de l'ONU ont déclaré que « *Les enquêtes suédoises sont closes depuis plus de 18 mois et le seul motif qui subsiste pour que M. Assange continue d'être privé de liberté est une violation de la liberté sous caution au Royaume-Uni, qui est, objectivement, une infraction mineure qui ne peut justifier a posteriori l'emprisonnement de plus de six ans qu'il a subi depuis sa demande d'asile à l'ambassade de l'Equateur. M. Assange devrait pouvoir exercer son droit à la liberté de circulation sans entrave, conformément aux Conventions relatives aux droits humains que le Royaume-Uni a ratifiées.* »²⁵

²² Discours de Nils Melzer, rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, devant le Bundestag à Berlin, le 27 novembre 2019

²³ https://elpais.com/elpais/2019/11/29/inenglish/1575044449_760169.html

²⁴ Dans le même esprit, le jeudi 11 avril 2019, M. **Dick Marty**, ex-procureur général tessinois et ancien rapporteur sur les prisons secrètes de la CIA pour le Conseil de l'Europe, déclarait : « *Assange n'a fait que dire la vérité. Il a révélé des actions criminelles et réveillé la conscience internationale* ». <https://www.rts.ch/info/monde/10359555--je-suis-choque-assange-n-a-fait-que-dire-la-verite-clame-dick-marty.html>

²⁵ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24042>

Dans son rapport du 31 mai 2019, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils Melzer, déclarait qu'« en 20 ans de travail avec les victimes de la guerre, de la violence et de la persécution politique, je n'ai jamais vu un groupe d'Etats démocratiques s'unir pour isoler, diaboliser et maltraiter délibérément un seul individu depuis si longtemps et avec si peu de respect pour la dignité humaine et l'Etat de droit » « La persécution collective de Julian Assange doit cesser ici et maintenant ! »²⁶

De l'état de santé de M. Assange et de son exposition à des traitements cruels, inhumains ou dégradants

Pendant les 7 années passées à l'ambassade d'Equateur dans des conditions de vie confinées, Julian Assange a reçu la visite et l'examen de plusieurs experts médicaux qui ont exprimé leur vive inquiétude quant à son état de santé.

Malgré les problèmes de santé avérés de Julian Assange, depuis 2015, le Royaume-Uni a toujours refusé que Julian Assange puisse avoir accès aux tests de diagnostic et aux traitements en milieu hospitalier, même en cas d'urgence médicale.

Le 4 décembre 2015, l'avis adopté officiellement par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire indique qu'on aurait interdit à Julian Assange de se faire examiner correctement, notamment de passer un examen par résonance magnétique²⁷.

Le 9 mai 2019, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils Melzer, a rendu visite à M. Assange à la prison de Belmarsh, accompagné de deux experts médicaux spécialisés dans l'examen des victimes de torture et autres mauvais traitements.

Dans son Rapport du 31 mai 2019, l'expert de l'ONU déclarait : « M. Assange a été délibérément exposé, pendant plusieurs années, à des formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont les effets cumulatifs ne peuvent être qualifiés que de torture psychologique [...] Plus important encore, en plus des affections physiques, M. Assange présentait tous les symptômes typiques d'une exposition prolongée à la

²⁶ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24665>

²⁷ <https://www.undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/WGAD/2015/54>; voir aussi l'interview de M. Melzer à la RTS : <https://www.rts.ch/info/suisse/10957149-des-ong-et-des-partis-demandent-a-la-suisse-l-asile-pour-julian-assange.html>, du 19 décembre 2019

torture psychologique, y compris le stress extrême, l'anxiété chronique et le traumatisme psychologique intense. »²⁸

Ces propos sont confirmés par l'ancien ambassadeur du Royaume-Uni, Craig Murray, qui tire la même sonnette d'alarme²⁹.

En date du 7 mai 2019, Karen Kwiatkowski, ex-lieutenant-colonel de l'US Air Force, ex-membre de la NSA (service de renseignement américain) et ex-analyste du Pentagone, indique : « *Julian Assange est actuellement sous étroite surveillance à l'hôpital de la prison parce qu'il a souffert d'"épisodes psychotiques transitoires graves". Mes sources indiquent que ces épisodes se sont produits après deux séances d'interrogatoire coercitif par des fonctionnaires britanniques et américains. Les sources ont déclaré que les interrogateurs du HUMINT ont utilisé des psychotropes au cours des "séances"* », c'est-à-dire « *le gaz incapacitant BZ* » interdit au niveau international par la Convention pour l'interdiction des armes chimiques³⁰.

Le 1^{er} novembre 2019, Nils Melzer a réitéré son inquiétude face à la détérioration continue de la santé de Julian Assange depuis son arrestation et sa détention en avril 2019, affirmant que sa vie était désormais en danger. Il a déclaré : « *Ce que nous avons vu de la part du gouvernement britannique est un mépris total des droits et de l'intégrité de M. Assange [...] Malgré l'urgence médicale de mon appel et la gravité des violations alléguées, le Royaume-Uni n'a pris aucune mesure d'enquête, de prévention et de réparation requise en droit international [...] A moins que le Royaume-Uni ne change d'urgence de cap et n'améliore sa situation inhumaine, l'exposition continue de M. Assange à l'arbitraire et aux abus pourrait bientôt lui coûter la vie.* »

Le 22 novembre 2019, 65 éminents médecins du monde entier ont adressé une lettre ouverte au ministre britannique de l'Intérieur exprimant leurs graves préoccupations concernant la santé physique et mentale de Julian Assange. Les médecins ont l'obligation professionnelle de signaler les cas présumés de torture dont ils ont connaissance, où qu'ils se produisent. La

²⁸ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24665>

²⁹ <https://www.craigmurray.org.uk/archives/2019/08/assange-must-not-also-die-in-jail/> ; <https://www.craigmurray.org.uk/archives/2019/10/assange-in-court/>

³⁰ <https://www.lewrockwell.com/2019/05/karen-kwiatkowski/pray-and-weep/> ; <https://www.zeit-fragen.ch/fr/archives/2019/n-14-24-juin-2019/avec-son-procedede-traitement-contre-julian-assange-lamerique-creuse-sa-propre-tombe.html> ; https://www.voltairenet.org/IMG/pdf/HD_14_2019.pdf ; <https://info.arte.tv/fr/quest-ce-quune-arme-chimique>

Constitution de l'OMS de 1946 prévoit que « *le meilleur état de santé susceptible d'être atteint est un droit fondamental de tout être humain* ».

Les médecins signataires ont déclaré : « *M. Assange a besoin d'urgence d'une évaluation médicale experte de son état de santé physique et psychologique. Tout traitement médical indiqué doit être administré dans un hôpital universitaire (soins tertiaires) bien équipé et doté d'un personnel qualifié. En l'absence d'une telle évaluation et d'un tel traitement d'urgence, nous craignons réellement, sur la base des preuves actuellement disponibles, que M. Assange ne meure en prison. La situation médicale est donc urgente. Il n'y a pas de temps à perdre.* »³¹

Du soutien international à Julian Assange

Devant les violations répétées des droits fondamentaux qui constituent la base de la démocratie – l'interdiction de la torture, le droit à un procès équitable, l'interdiction de la détention arbitraire, le droit à des avocats, l'accès aux soins médicaux, etc. –, des chefs d'Etat, des ministres, des ONG, des médecins, des juristes et des journalistes ont lancé des appels répétés pour alerter l'opinion publique sur le cas de Julian Assange.

Parmi ces voix, on rappellera celles de deux anciens présidents de Médecins sans Frontières, du secrétaire général de Reporters sans Frontières, de la Ligue française des droits de l'homme, de sénateurs américains, de cinéastes, d'artistes et d'intellectuels de tout bord.

Dernièrement, plus d'un millier de journalistes du monde entier ont signé une Lettre ouverte. Ils demandent la fin immédiate de la campagne judiciaire menée contre le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, pour le « crime » d'avoir révélé des crimes de guerre, et réclament sa liberté inconditionnelle. Ils déclarent : « *Dans une démocratie, les journalistes peuvent révéler des crimes de guerre et des cas de torture et d'abus sans avoir à aller en prison. C'est le rôle même de la presse dans une démocratie.* »³²

86 journalistes suisses ont déjà signé cette Lettre.

Aussi, les appels d'avocats internationaux se sont multipliés, auprès du premier ministre australien et du gouvernement du Royaume-Uni pour rappeler que « *La procédure en cours contre le citoyen australien Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, actuellement détenu à la prison de*

³¹ <https://medium.com/@doctors4assange/open-letter-to-the-australian-government-e19a42597e45>

³² <https://speak-up-for-assange.org/>

Belmarsh près de Londres, montre une grave érosion des principes séculaires des droits humains, de l'Etat de droit et de la liberté démocratique de recueillir et de partager des informations. Nous voulons nous joindre aux protestations précédentes dans cette affaire. »³³

Un visa humanitaire !

La santé de Julian Assange nécessite d'agir urgemment et de manière déterminée.

Dans sa réponse du 11 juin 2019³⁴ à la question du conseiller national Carlo Sommaruga du 5 juin 2019, le Conseil Fédéral indiquait que la délivrance d'un permis humanitaire suppose qu'une autorité cantonale se soit préalablement déclarée disposée à octroyer une autorisation de séjour à ce titre. Toute personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée a la possibilité de déposer une demande de visa humanitaire auprès d'une représentation suisse à l'étranger.

Le visa humanitaire permettrait à Julian Assange de faire à Genève, en toute sécurité, et selon les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, les examens de santé requis, et de bénéficier, le cas échéant, des soins médicaux dont il aurait besoin.

Dans sa réponse, antérieure à l'abandon de toute charge pour viol et inconduite sexuelle par la justice suédoise, le Conseil fédéral indiquait également que « *Les autorités considèrent qu'une personne qui se trouve déjà dans un Etat tiers sûr n'est pas directement menacée. En l'occurrence, rien n'indique que la Grande-Bretagne, pays dans lequel se trouve actuellement Julian Assange, ne respecte pas ses obligations légales.* »³⁵ Il a néanmoins été clairement établi depuis, selon le constat du rapporteur spécial des Nations-Unies sur la torture, que le Royaume-Uni a violé systématiquement les règles de l'Etat de droit à la fois au niveau judiciaire, au niveau des condition de détention, ainsi qu'au niveau sanitaire et

³³ <https://www.transcend.org/tms/2019/12/julian-assange-an-appeal-from-international-lawyers/> ; <https://independentaustralia.net/life/life-display/open-letter-to-scott-morrison-regarding-julian-assange,13423>

³⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=46260>

³⁵ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=46260>

sécuritaire dans le cas de Julian Assange³⁶. Ces constats sont partagés par Craig Murray, ancien ambassadeur de Grande-Bretagne³⁷.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nous vous demandons de soutenir cette proposition de résolution.

³⁶ Discours de Nils Melzer, rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, devant le Bundestag à Berlin, le 27 novembre 2019 rapporté en Français sous : <https://www.legrandsoir.info/la-responsabilite-de-l-etat-pour-la-torture-de-julian-assange-medium.html> ; <https://www.rts.ch/info/monde/10974723-l-attitude-des-etats-unis-dans-le-cas-assange-rappelle-un-regime-dictatorial-.html>

³⁷ <https://www.craigmurray.org.uk/archives/2019/10/assange-in-court/>